

Communiqué de la Fédération Départementale des Chasseurs :

CONTENTIEUX DESSAISISSEMENT ARMES

Le Président Alain ESCLOPE, accompagné du Directeur Gilles TIBIE, ont rencontré le jeudi 22 juillet 2015 Madame Josiane CHEVALIER, Préfète des Pyrénées-Orientales, en présence de Monsieur Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés Publiques, afin de les entretenir des procédures de dessaisissement d'armes dont font l'objet certains chasseurs du département.

Madame la Préfète s'est montrée très attentive à l'argumentaire du Président Fédéral.

Elle a toutefois tenu à rappeler que la nouvelle réglementation sur les armes, entrée en vigueur le 6 septembre 2013, faisait obligation à ses services de se montrer très rigoureux pour des raisons de sécurité publique.

Nonobstant ces obligations, dans un souci d'apaisement et d'équité, Madame la Préfète s'est engagée à porter une attention toute particulière à cette affaire et a donné des instructions afin que chaque dossier ayant fait l'objet d'une décision de « dessaisissement d'arme » puisse être réexaminé, dans le cadre d'une procédure contradictoire, avec un maximum d'objectivité.